

Direction de la Stratégie

ARRETE ARS n° 2023 / 6307 du 06 décembre 2023
Relatif à la composition du Conseil Territorial de Santé de la Haute- Marne
sur le Territoire de Démocratie Sanitaire Haute-Marne

La Directrice Générale
de l'Agence Régionale de Santé Grand Est

VU le Code de la santé publique, notamment ses articles L. 1434-9, L. 1434-10, L. 1434-11, R. 1434-33 et R 1434-34 ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment son article 118 ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, notamment, l'article L. 1434-11 de la section 3 de son article 158 ;

VU l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

VU le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

VU le décret n° 2016-1024 du 26 Juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire, aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé ;

VU le décret en date du 3 septembre 2020 portant nomination de Mme Virginie Cayré en qualité de directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;

VU l'arrêté du 3 août 2016 relatif à la composition du conseil territorial de santé;

VU l'arrêté n° 2022/3915 du 26 septembre 2022 relatif à la définition du périmètre géographique des territoires de démocratie sanitaire de la région Grand Est ;

VU l'arrêté n° 2023/1741 du 5 avril 2023 relatif à la composition du Conseil Territorial de Santé de la Haute-Marne sur le Territoire de Démocratie Sanitaire Haute-Marne

Considérant qu'il est prévu l'entrée des parlementaires au sein des conseils territoriaux de santé en application de l'article L 1434-10 du code de santé publique,

Sur proposition des autorités et instances chargées de désigner des représentants mentionnés dans l'arrêté du 3 août 2016,

ARRETE

Article 1^{er} :

Le Conseil Territorial de Santé du Territoire de Démocratie Sanitaire Haute-Marne dont les missions sont définies par le décret du 26 juillet 2016 est composé :

❖ Collège n° 1 : Représentants des professionnels et offreurs des services de santé

Titulaires	Suppléants
Représentants des établissements de santé (a)	
En attente de désignation	Camille DUQUENNOY FHF/ Centre hospitalier
Céline LAROCHE FHF/ CH de Saint-Dizier et Vitry-le-François	Frédéric LUTZ FHF/ GHT Cœur Grand Est
Brigitte SIMEON FHF/Centre hospitalier Langres	Francis NADER FHF/Centre hospitalier Geneviève de Gaulle Anthonioz Saint-Dizier
Philippe GEREVIC FHF/Centre hospitalier Geneviève de Gaulle Anthonioz Saint-Dizier	Linette Hortens TEDONGMO TIAYO FHF/ Centre hospitalier de la Haute-Marne Saint-Dizier
Marie Pierre BASTIN FHP/Clinique compassion Langres	Richard GARITO FHP/CMC Chaumont
En attente de désignation	En attente de désignation
Représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux (b)	
Philippe BOSSOIS URIOPS Grand-Est	Maxime CHOMETON URIOPS Grand-Est
Stéphane RECOUVREUR NEXEM	José RICHIER NEXEM
Michèle LEMORGE APF France Handicap Grand-Est	En attente de désignation
Patricia KONARSKI EHPAD Félix Grelot et MAS Andelot	Olivier ROYER EHPAD Félix Grelot et MAS Andelot
Florent ETIENNE EHPAD Doulaincourt et Poissons	En attente de désignation
Représentants de la prévention et de la promotion de la santé et des représentants d'organismes œuvrant dans le champs de la lutte contre la pauvreté et la précarité (c)	
Bertrand HOPFNER Relais 52	Corinne VOIRON Relais 52
Ophélie HENRY Maison de la nutrition	Vanessa CARETTE Maison de la nutrition
Jean-luc GRILLON Réseau Santé Sport Bien-Etre	Vanessa MAZZUCOTELLI Réseau Santé Sport Bien-Etre

❖ **Collège n° 1 : Représentants des professionnels et offreurs des services de santé (suite)**

Représentants des professionnels de santé libéraux (d)	
Olivier LAMBERT URPS Médecins Libéraux Grand Est	En attente de désignation
Sophie SIDOLI URPS Orthophonistes	En attente de désignation
Edwige FONTAINE URPS Masseurs-kinésithérapeutes	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation
Représentants des internes en médecine (e)	
En attente de désignation	En attente de désignation
Représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale (f)	
Séverine LAGNEY CPTS de la CA de Saint-Dizier, Der et Blaise	Bertrand DEMANGEON CPTS de la CA de Saint-Dizier, Der et Blaise
Carole LARGER-AUBRY MSP Fayl-Billot	En attente de désignation
Benjamin LESSERTEUR Association Page – DAC 52	Francis VIGEANNEL DAC 52
Claire RENAUD MSP Breuvannes	Flavie BARBANT MSP Breuvannes
Eric THOMAS CPTS Centre Haute-Marne	Lise NOLSON CPTS Centre Haute-Marne
Représentants des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile (g)	
Patricia VIGNERON FNEHAD / HAD Pays de Chaumont et Langres	En attente de désignation
Représentants de l'ordre des médecins (h)	
Maria FERREIRA Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins	Benoît VINEL Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins

❖ **Collège n° 2 : Représentants des usagers et associations d'usagers**

Titulaires	Suppléants
Représentants des usagers des associations agréées L. 1114-1 (a)	
Jean-François FOURNIE UNAFAM 52	Nadine DARTIER UNAFAM 52
Cyril DELARUE UDAF	Brigitte JANNAUD UDAF
Guy FROMHOLTZ France Alzheimer	Jean-Marie JACQUOT France Alzheimer
Sylvie MAUPIN Ligue contre le cancer	Christine BREUILLET Ligue contre le cancer
Mathieu THIEBAUT Avenir Santé Sud Haute-Marne (ASSHM)	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation
Représentants des usagers des associations de personnes handicapées ou des associations de retraités et personnes âgées (b)	
Michel PROST CDCA	Gérard ROUSSEL CDCA
Jack GEOFFROY CDCA	Bernard THOMAS CDCA
Noëlle MONSUS CDCA	Evelyne KEMPF CDCA
Pierre ILONGO CDCA	Véronique CHARPENTIER CDCA

❖ **Collège n° 3 : Représentants des collectivités territoriales**

Titulaires	Suppléants
Représentants du Conseil Régional (a)	
Marie-Gabrielle CHEVILLON Conseil Régional	Sophie DELONG Conseil Régional
Représentants des conseils départementaux (b)	
Rachel BLANC Conseil Départemental de la Haute-Marne	Dominique VIARD Conseil Départemental de la Haute-Marne
Représentants des services départementaux de protection maternelle et infantile (c)	
Caroline CHAUVIN Conseil Départemental de la Haute-Marne	Stéphanie JEHIMI Conseil Départemental de la Haute-Marne
Représentants des communautés (d)	
Stéphane MARTINELLI Communauté d'agglomération de Chaumont	Didier COGNON Communauté d'agglomération de Chaumont
Eric DARBOT Communauté de communes des Savoir-Faire	Céline BERNAND Communauté de communes du Grand Langres
Représentants des communes (e)	
Patrice VOIRIN Maire de Froncles	Pierre DELAITRE Maire de Blaisy
Anne CARDINAL Maire de Langres	Virginie GEREVIC Maire de Eurville-Bienville

❖ **Collège n° 4 : Représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale**

Titulaires	Suppléants
Représentants de l'Etat (a)	
Le préfet de la Haute-Marne ou son représentant	Le préfet de la Haute-Marne ou son représentant
Représentants des organismes de sécurité sociale (b)	
Delphine ARAMBOUROU-MARTIN CPAM de la Haute-Marne	Laurent LE SOLLEU CARSAT du Nord-Est
Christophe BEURTON MSA	Ghislaine STEPHANN CARSAT du Nord-Est

❖ **Collège n° 5 : Personnalités qualifiées**

Titulaires	Suppléants
Erick ROCHER Mutualité Française Grand Est	
Cathy NOELL IREPS Grand Est	

Collège n° 6 : Parlementaires et membre représentant d'un comité des massifs

Titulaires	Suppléants
Députés (ées)	
Christophe BENTZ	
Laurence ROBERT-DEHAULT	
Sénateurs (trices)	
Anne-Marie NÉDÉLEC	
Bruno SIDO	
Représentant d'un comité des massifs	

Article 2 :

Le Président du Conseil territorial de santé de la Haute-Marne est Monsieur Jean-Luc GRILLON.
Le vice-président est Monsieur Patrice VOIRIN.

Article 3 :

Le mandat des membres du Conseil Territorial de Santé est de cinq ans, renouvelable.

Article 4 :

L'arrêté n° 2023/1741 du 5 avril 2023 relatif à la composition du Conseil Territorial de Santé de la Haute-Marne sur le Territoire de Démocratie Sanitaire Haute-Marne est abrogé

Article 5 :

Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours gracieux devant l'autorité compétente, soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent.

La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du Tribunal Administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Article 6 :

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est est chargée, en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

 La Directrice Générale de l'ARS Grand Est

Le Directeur Général Adjoint
de l'Agence Régionale de Santé
Grand Est

Frédéric REMAY


Virginie Cayré